Image not found or type unknown

# Forcé d'abandonner ses 2 chiens car sous tutelle

Par **Val9**, le **03/12/2015** à **18:21**

Bonjour,

Je vous écris au nom de mon voisin pour qui j'ai le cœur brisé. Celui-ci avaient 2 chiens âgés, or, il y a 3 semaines, sa tutelle l'a obligé a abandonner ses chiens à la SPA car elle ne voulait plus subventionner les frais vétérinaires. Mon voisin ne vit plus depuis, et étant un peu limité, il ne sait pas se défendre. Ses chiens ont toujours été très bien traités et nourris. L'un des 2 a 13 ans et va probablement mourir dans 1 box de la SPA. Ayant été indignée par cette cruelle décision, j'ai téléphoné au maire de ma ville qui défend activement la cause animale et celui-ci m'a informée que malheureusement, personne ne pouvait contester une décision de tutelle. Je trouve cela aberrant. Alors ma question est: est-ce véridique? Mon voisin n'a t-il vraiment aucun recours? Ne serait ce que pour récupérer le plus âgé des 2 qui mérite de finir ses jours chez lui et non dans un box.

Merci, *

Valérie

Par **fabrice58**, le **03/12/2015** à **19:56**

Votre voisin étant sous tutelle, il n'a pas définition aucun recours puisqu'il ne peut même pas signer une demande quelconque.

Il est étonnant que ce soit cette tutelle qui subventionne les frais de vétérinaire, incapable ou non, un protégé a souvent des revenus, utilisés par sa tutelle.

Par **youris**, le **03/12/2015** à **20:06**

bonjour,
vous pouvez régler le problème en reprenant ces animaux en vous engageant à assurer les frais nécessaires et vous les redonnez à votre voisin.
salutations

Par **Val9**, le **04/12/2015** à **17:21**

Bonjour,

Cette solution n'est pas envisageable Youris, j'ai moi-même 3 vieux chats qui ont besoin de soins vétérinaires mensuels, je ne peux pas m'engager à soigner ces chiens, ça n'est pas possible

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés